



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 13 FEVRIER 2024

Commission restreinte

## INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

## COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

## COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## APPEL A CANDIDATURE COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES des COUPES DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu les :

**15 et 16 JUIN 2024**

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni de :

- 10 vestiaires
- 2 terrains

## APPEL A CANDIDATURE

## APPEL A CANDIDATURE COUPES DU COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES DES COUPES DU COMITÉ qui auront lieu le :

**LE 09 MAI 2024**

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.



## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

### RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 COUTELIER

Huitièmes de finale du 25 février 2024 à 14H30 – CVO SENIORS COUTELIER

Match	CLUB	CLUB
1	ES HERBLAY 1	ARGENTEUIL FC 1
2	CERGY PONTOISE FC 1	ARGENTEUIL RC 1
3	VILLIERS LE BEL 1	ENTENTE SSG 2 ou VAUREAL FCM 1
4	GONESSE RC 1	ST BRICE FC 1
5	ENTENTE MMB 1 ou SARCELLES AAS 1	FRANCONVILLE FC 1 ou OSNY FC 1
6	CORMEILLAIS ACS 1	ERMONT AS 1 ou ADAMOIS OI. 1
7	ST PRIX ES 1 ou COSMO TAVERNY 1	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1
8	GARGES FCM 1	ST LEU 95 FC 1

En application de l'article 4.1 du Règlement des Coupes, l'équipe recevante n'étant pas encore identifiée. (Match précédent non joué ou rencontre en instance) lors du tirage, la Commission a procédé à la modification du lieu de la rencontre pour les matchs concernés.

Concernant la rencontre n° 7 c'est l'équipe gagnante qui recevra en vertu de l'article 4.2

Gonesse RC 1 / St Brice FC 1

Suite à la planification d'un match de championnat pour le RC Gonesse le 25 février, le match aura lieu le dimanche 18 février 2024 à 14h30 à Gonesse.